POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Municipalité de Sainte-Marie-Salomé

Cette politique a été élaborée
en collaboration avec
Gabriel Meunier et
Antoine Drainville-Mongeau
du Conseil régional de
l'environnement de Lanaudière.

Un merci spécial à
Line Besner, Marcelle
Chartrand et Cindy Morin,
citoyennes bénévoles et
engagées auprès du
Mouvement Environnement.

CREL
Conseil régional
de l'environnement
de Lanaudière

Mouvement Environnement
Sainte-Marie-Salomé

Mot de la mairesse

« *Nous sommes venus en 1767 et nous sommes restés.* »

Ainsi se lit l'enseigne du monument érigé dans le parterre de l'église de Sainte-Marie-Salomé en 1981. Cette terre d'accueil défrichée par les pionniers déportés de l'Acadie sur notre territoire demeure à ce jour un terreau fertile de vie agricole et de dynamisme communautaire. Nous sommes aujourd'hui toujours aussi reconnaissants d'y habiter. Afin de pouvoir continuer à nous y épanouir et assurer notre bien-être en équilibre avec la nature, nous devons maintenant poser des gestes concrets pour préserver notre milieu de vie.

En 2021, il s'avère primordial de remettre en question nos modes de vie, de réaliser la limite de nos ressources et de proposer un plan d'action environnemental comportant des mesures adéquates et réalisables en fonction de nos capacités. Nous vous avons questionnés, nous vous avons écoutés et entendus.

C'est dans cette perspective que les membres bénévoles du Mouvement Environnement et du conseil municipal vous soumettent aujourd'hui le fruit de leur labeur. Nous sommes fiers de déposer cette initiative inédite pour l'avenir de notre municipalité et nous espérons que les actions proposées mobiliseront l'ensemble de notre communauté.

Pour l'avenir de notre municipalité,

Véronique Venne

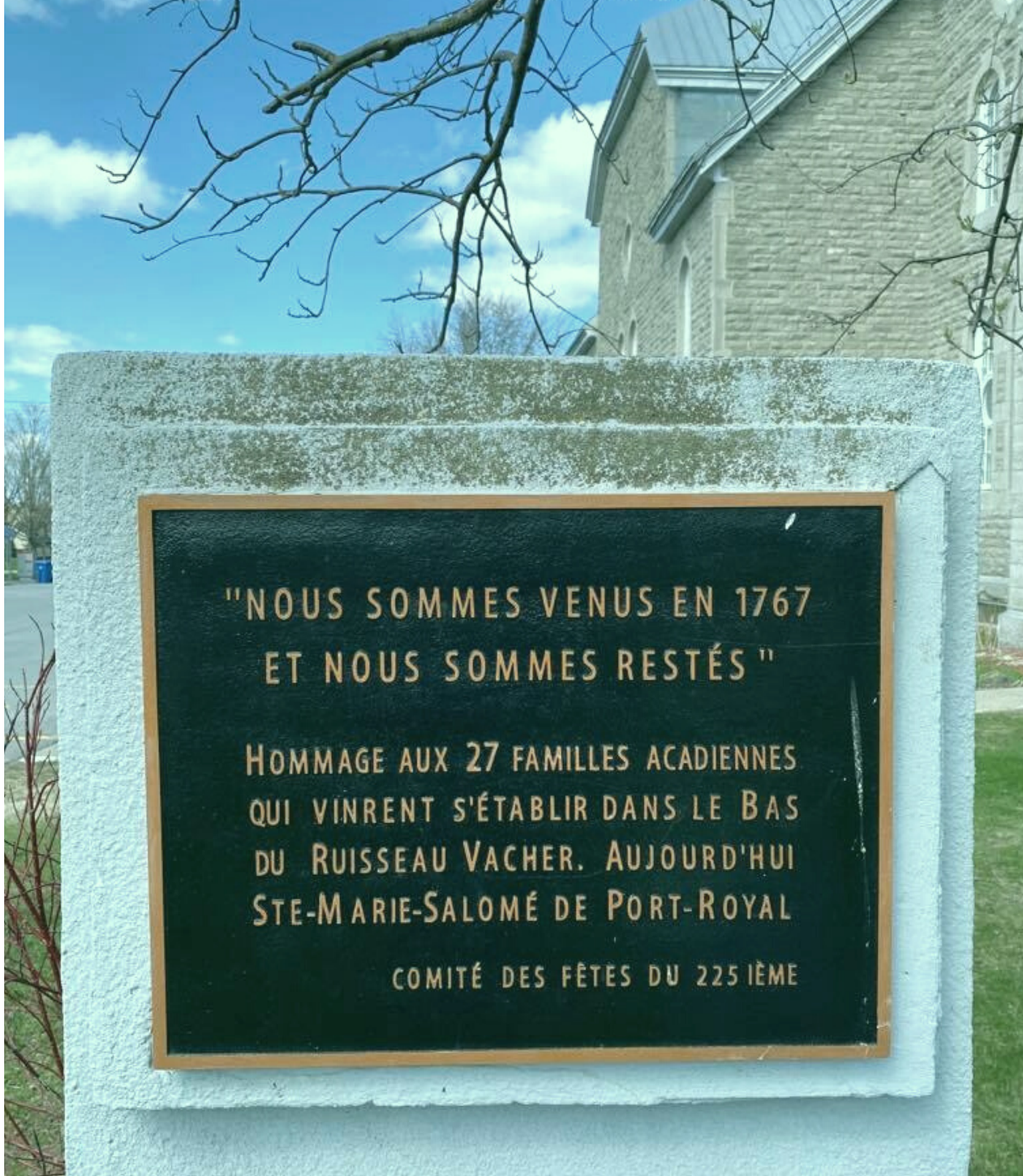

Description du territoire

La Municipalité de Sainte-Marie-Salomé se situe au niveau de la région physiographique des Basses-Terres du Saint-Laurent. Elle est couverte de boisés sur un peu moins de 50 % de sa superficie, lesquels sont constitués principalement de feuillus et de divers résineux dont le sapin baumier et l'épinette blanche. Plusieurs ruisseaux traversent son territoire. La municipalité compte également une sablière et une tourbière.

Sur le plan des transports, notre territoire se trouve à proximité des autoroutes 40 et 25. Il est desservi par la voie ferrée du Canadien National. Bien que quelques commerces et petites entreprises s'y retrouvent, l'agriculture constitue la fonction la plus importante de la municipalité puisque 96 % de son territoire est en zone agricole.

MISE EN CONTEXTE

Mise en contexte

Nous avons tous un rôle à jouer

La lutte aux changements climatiques et la conservation d'un environnement sain nous interpellent tous individuellement et collectivement. Chacun de nos choix et de nos gestes a un impact sur l'environnement. Vivant dans un monde de consommation, nous sommes parfois tenaillés par notre désir d'agir lucidement pour protéger notre environnement et notre recherche de confort.

Engagement municipal

La Municipalité de Sainte-Marie-Salomé souhaite exercer son leadership pour innover et inspirer ses citoyens à agir de manière responsable et cohérente. Cet engagement municipal se traduit notamment par un appui fidèle au Mouvement environnement composé de bénévoles dynamiques ayant mis de l'avant plusieurs actions concrètes. Ce comité a pris naissance en 2005 lors d'une démarche de concertation citoyenne et il est toujours actif à ce jour. À titre d'exemples, mentionnons la plantation de nombreux arbres et arbustes indigènes, la création d'un potager partagé et d'une zone réservée à l'asclépiade, la corvée annuelle des fossés réalisée avec l'aide des chevaux ainsi que plusieurs activités de sensibilisation : conférences, dépliants, questionnaire sur les gaz à effet de serre (GES) lors des journées de collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) et projections de documentaires.

Actions pour la protection de l'environnement

De plus, depuis 2017, les événements organisés par la municipalité tendent vers le « zéro déchet » ou, à tout le moins, à l'utilisation d'articles recyclables et de matériel réutilisable.

Parmi les actions témoignant de l'engagement de la Municipalité envers la protection de l'environnement, citons l'éclairage du sentier *Le rassembleur* par des lumières DEL à énergie solaire, le stationnement incitatif d'*Embarque Lanaudière!*, le recyclage de nombreux articles (crayons, piles, bouchons de liège, masques de protection individuelle, etc.), l'achat local et le recyclage prochain du verre qui constituera une première dans Lanaudière.

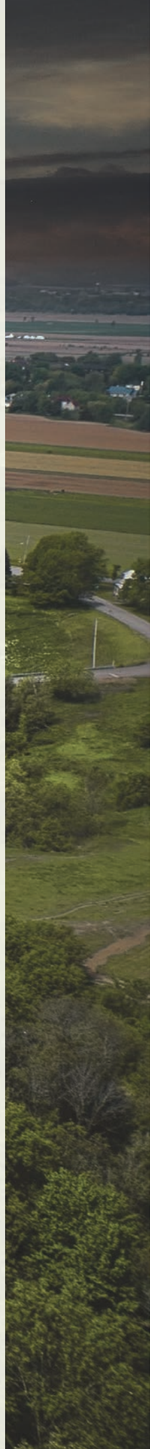

Le projet d'élaboration de cette politique a débuté en 2019 et a été mené par un groupe formé de conseillers municipaux et de bénévoles du Mouvement environnement. Pour ce faire, les membres de ce groupe de travail ont consulté des politiques environnementales en provenance de municipalités de plusieurs régions du Québec. Inspirés par leurs lectures et soucieux de refléter la réalité de notre Municipalité, une première version de la politique environnementale a été élaborée. Par la suite, un questionnaire a été distribué dans tous les foyers saloméens afin de sonder les connaissances, habitudes et souhaits des citoyens.

Plus récemment, en raison de l'augmentation des gaz à effet de serre (GES), de l'augmentation de la température moyenne du globe ainsi que de tous les indicateurs scientifiques démontrant que nous sommes en crise climatique, le conseil municipal de Sainte-Marie-Salomé a adopté la déclaration d'urgence climatique (DUC) lors de sa séance régulière du 14 janvier 2019 par le biais de la résolution R016-2019. Considérant que la lutte aux changements climatiques est autant l'affaire des gouvernements, des municipalités et de chacun d'entre nous, la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé a décidé de s'engager davantage en élaborant une politique environnementale de laquelle découlera un plan d'action concret.

Mise en contexte

(SUITE ET FIN)

En 2020, après plusieurs mois sur pause compte tenu du contexte de pandémie, le travail a repris plus activement avec l'appui du Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL).

La politique a été enrichie et des consultations sectorielles ont été menées à l'hiver 2021 auprès de divers groupes soit les agriculteurs, les commerçants, les employés et conseillers municipaux, les institutions ainsi que les groupes communautaires, et ce, afin d'obtenir leurs points de vue et suggestions en matière d'environnement dans le but d'enrichir la politique et le plan d'action.

La Municipalité de Sainte-Marie-Salomé appelle à une mobilisation générale et invite désormais tous ses citoyens et partenaires à adhérer à sa politique et à poser dès aujourd'hui des gestes concrets pour lutter contre les changements climatiques.

Principes directeurs

Les fondements

La politique environnementale de Sainte-Marie-Salomé se veut simple et concrète. Elle est basée sur quatre principes qui trouvent leur écho dans les quatre axes d'intervention proposés. Ces principes constituent le fondement de notre réflexion et l'assise du plan d'action qui en découlera.

Les Quatre Principes directeurs

Qualité de l'environnement

La qualité de l'environnement est à la base d'un milieu de vie sain et est essentielle au développement de la communauté dans une optique de développement durable ou de décroissance* économique.

Responsabilité collective

Tous les acteurs de la communauté ont un pouvoir et des responsabilités d'action en lien avec les changements climatiques.

Participation et engagement

La participation et l'engagement des membres du conseil municipal, des employés, des institutions, des commerçants, des agriculteurs, des groupes communautaires et des citoyens sont primordiaux dans la mise en œuvre de la présente politique.

Communication transparente

La sensibilisation et la transmission de l'information constituent une clé essentielle pour susciter l'adhésion du plus grand nombre à la protection de l'environnement et au développement durable.

* La décroissance est un concept économique, politique et social remettant en cause l'idée selon laquelle l'augmentation des richesses conduit au bien-être social. Cette théorie vise donc à réduire la production de biens et de services dans l'objectif de préserver l'environnement.

Axes d'intervention

La politique environnementale de Sainte-Marie-Salomé se décline en quatre axes d'intervention qui constituent des thèmes généraux autour desquels se grefferont des actions concrètes.

Axe 1

Qualité de l'environnement et biodiversité

Il ne fait aucun doute que la qualité de l'environnement sous toutes ses formes a un impact important sur la santé physique et mentale de chacun et qu'elle constitue conséquemment une question de santé publique. En effet, les bienfaits de la nature sur l'être humain sont multiples et démontrés. En plus de contribuer à la prévention de diverses maladies physiques, la pratique d'activités de plein air et le caractère apaisant du temps passé dans la nature ont des bienfaits sur la santé mentale.

Au-delà de leur incidence sur la santé des êtres humains, la qualité de l'air et de l'eau a un impact sur l'équilibre des écosystèmes. Le maintien d'une biodiversité riche et indigène est essentiel à la chaîne de la vie, au maintien de plusieurs activités économiques et pour répondre à des besoins fondamentaux tels que respirer et manger. Un déséquilibre des écosystèmes entraîne notamment des problèmes de pollinisation, l'apparition d'espèces végétales envahissantes, d'insectes ravageurs et peut être à l'origine de la transmission de diverses maladies entre l'animal et l'homme.

Il importe donc de réduire notre consommation puisque la production des produits de consommation génère des quantités importantes de gaz à effet de serre (GES) qui contribuent au réchauffement climatique. Il est aussi capital de réduire nos polluants atmosphériques et aquatiques tout en assurant la protection de nos boisés et de nos milieux humides, lesquels contribuent activement à la purification de l'eau et de l'air. Ceci fera en sorte de protéger nos ressources tout en nous permettant de continuer à en profiter. Une cohabitation harmonieuse avec la nature est possible si chacun assume sa part de responsabilités.

Tel que mentionné précédemment, le territoire de Sainte-Marie-Salomé est irrigué par plusieurs ruisseaux. Il compte également une tourbière agissant comme un grand filtre naturel tout en absorbant le surplus d'eau lors de pluies abondantes. Le couvert forestier constitue près de 50 % du territoire de la municipalité. En plus de capter le carbone, un des principaux gaz à effet de serre, les boisés et la tourbière jouent un rôle important pour purifier l'eau et l'air. Ces milieux naturels contribuent à la filtration de l'eau et de l'air en plus de constituer des habitats pour de nombreuses espèces végétales et animales, essentielles à l'équilibre des écosystèmes.

Axe 1 - Qualité de l’environnement et biodiversité

Éléments requis pour assurer la qualité de l’environnement et la protection de la biodiversité :

Protection

Protéger et conserver les milieux naturels (tourbière, sablière, boisés, ruisseaux, terres agricoles, etc.).

Aménagement

Aménager et entretenir les parcs et les espaces verts de façon écologique.

Gestion des eaux

Assurer une saine gestion de l’eau potable et des eaux usées.

Vie nocturne

Réduire la pollution lumineuse tout en maintenant le sentiment de sécurité.

Biodiversité

Favoriser la biodiversité et sa connectivité sur le territoire.

Santé des sols

Assurer une vigilance à l’égard des sols déjà contaminés et prévenir les risques additionnels de contamination.

Qualité de l'air

Contribuer à l’amélioration de la qualité de l’air.

Santé des cours d'eau

Veiller à la santé des ruisseaux.

Axe 2

Gestion municipale

Chaque individu, organisme, entreprise doit certes faire sa part dans la lutte aux changements climatiques, mais les instances gouvernantes doivent faire preuve d'un leadership positif et démontrer une conduite exemplaire. En ce sens, la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé doit agir en modèle dans toutes les sphères de son organisation. Elle doit devenir une source d'inspiration tant auprès de ses citoyens que dans ses relations avec ses partenaires et les instances supérieures.

Cette politique environnementale s'inscrit dans une démarche concrète démontrant que l'environnement se situe au cœur des réflexions, décisions et actions municipales, et ce, afin que les générations actuelles et futures profitent d'un environnement de qualité. Il est possible d'agir ici et maintenant, à l'échelle saloméenne, sans attendre constamment des actions des instances supérieures. Chacun de nos gestes compte et nous souhaitons que cette politique se traduise en un outil efficace, utile et utilisé.

Axe 2

(SUITE)

Nous désirons ardemment teinter toute la Municipalité de cette vision verte et rejoindre, en plus du conseil municipal et des employés, les organismes communautaires, les organisateurs d'événements, les institutions, les commerces et entreprises, les sous-traitants, les agriculteurs et chaque citoyen.

L'adhésion de chacun est essentielle à la réussite de l'implantation de cette politique.

Bien que de petite taille, la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé se démarque déjà par son dynamisme en matière d'environnement en démontrant qu'il est possible de travailler à notre échelle de manière novatrice.

Axe 2 - Gestion municipale

Une politique environnementale, un levier capital se traduisant par des engagements de la Municipalité :

- ## LEADERSHIP

  Exercer un leadership et démontrer une conduite exemplaire en prenant en compte les impacts environnementaux dans toutes les instances décisionnelles et actions de la Municipalité.

- ## COHÉRENCE

  Assurer la cohérence entre la politique environnementale et les règlements municipaux.

- ## SENSIBILISATION

  Saisir toutes les tribunes pour sensibiliser et faire pression sur les paliers supérieurs afin de concrétiser des actions à plus large échelle.

- ## ADHÉSION

  Faire en sorte que le personnel municipal adhère à cette politique et agisse de manière cohérente dans sa fonction et ses tâches.

- ## COMMUNICATION

  Encourager les activités visant la diffusion de l'information et la formation des employés et développer différents moyens de communication destinés à la population.

Axe 3

Gestion des matières résiduelles

Dans les dernières décennies et encore davantage au cours des dernières années, la gestion des matières résiduelles a connu une évolution importante afin de réduire les matières vouées à l'enfouissement. L'humain produit une quantité colossale de déchets dont certains sont valorisables, d'autres dangereux, inacceptables ou mal gérés. Plusieurs produits toxiques polluent l'air, le sol et les cours d'eau. Malheureusement, encore aujourd'hui, des citoyens jettent des déchets dans des endroits inappropriés et des matériaux sont emportés par le vent et aboutissent dans la chaîne alimentaire. La gestion responsable des matières résiduelles est indéniablement à la base d'un engagement sérieux envers l'environnement.

Une gestion responsable des matières résiduelles concerne tout ce qui touche la réduction, la réutilisation, le recyclage, la valorisation et l'élimination des produits et matières que nous utilisons dans notre quotidien.

Axe 3

(SUITE)

Ceci signifie de réduire notre consommation, de réutiliser ce qui peut l'être, de recycler les matériaux qui peuvent l'être de manière consciencieuse et d'améliorer le tri des déchets déposés dans les bacs bleus et bruns. Il est fondamental de réduire la quantité de déchets dirigés au site d'enfouissement et d'améliorer notre gestion des déchets.

Axe 3 - Gestion des matières résiduelles

Actions quotidiennes se situant à toutes les échelles et demeurant à la portée de tous qui s'inscrivent dans les engagements suivants :

Bonnes pratiques

Promouvoir la mise en œuvre de bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles.

Performance

Améliorer la performance de la collecte sélective.

Sensibilisation

Promouvoir les actions permettant d’éviter le gaspillage.

Écoresponsabilité

Faire la promotion des achats écoresponsables.

Axe 4

Lutte et adaptation aux changements climatiques

Il est reconnu que les activités d'origine humaine constituent la principale cause des changements climatiques. L'utilisation accrue des combustibles fossiles, le déboisement, l'utilisation des terres, l'urbanisation et la consommation à outrance ont un impact majeur sur l'équilibre de la planète. Les combustibles fossiles produisent du dioxyde de carbone, un gaz à effet de serre (GES) qui réchauffe la planète, principale cause des changements climatiques.

Ces derniers sont observables dans les variations de température et les climats extrêmes entraînant notamment des désastres naturels, des répercussions sur la santé physique, des bris d'équipements et des défis de taille pour les producteurs d'aliments. La qualité de l'air constitue donc un pan important de la lutte aux changements climatiques.

En ce sens, rappelons que les forêts sont les poumons de la planète puisqu'elles favorisent la captation du CO_2 et réduisent ainsi la température planétaire globale.

Axe 4

(SUITE)

Encore une fois, les actions de chacun peuvent avoir un impact et les municipalités ont un rôle important à jouer afin de contribuer à l'atteinte des objectifs provinciaux contenus au Plan vert, dont la carboneutralité en 2050. D'une part, nous pouvons poser des actions afin de réduire la production des gaz à effet de serre et, d'autre part, travailler à l'adaptation aux changements climatiques.

Des investissements aujourd'hui se traduiront par des économies dans l'avenir, en plus de viser l'amélioration de l'environnement pour les générations futures.

Axe 4 - Lutte et adaptation aux changements climatiques

Agir aujourd'hui pour le développement de modes de vie plus durables :

- **COMPENSATION**

  Réduire les émissions de gaz à effet de serre et compenser celles n’ayant pu être réduites.

- **AMÉLIORATION**

  Contribuer à l’amélioration de la qualité de l’air.

- **ÉNERGIES RENOUVELABLES**

  Miser sur les énergies renouvelables.

- **INNOVATION**

  Demeurer à l’affût des avancées technologiques et des programmes et subventions visant la diminution de l’utilisation des énergies fossiles.

PLAN D'ACTION

Le plan d'action est divisé selon les quatre axes d'intervention de la politique environnementale. Certaines des actions proposées sont déjà en cours de réalisation et seront poursuivies. D'autres verront leur application à court terme et certaines à plus long terme selon les ressources humaines et financières disponibles. Ce plan d'action se veut concret et applicable et il demeure ouvert à l'ajout éventuel d'autres démarches.

AXE 1

Qualité de l’environnement et biodiversité

Biodiversité

AXE 1

- Poursuivre l'activité annuelle de distribution d'arbres, de vivaces et de compost.
- Identifier des espèces végétales adaptées à notre milieu afin de maintenir et de développer la biodiversité et en faire la promotion.
- Encourager la réduction du pourcentage de surfaces gazonnées sur les terrains privés en sensibilisant les citoyens aux aspects négatifs des pelouses et en présentant des alternatives avantageuses.
- Encourager le verdissement des terrains privés par la plantation de végétaux indigènes, nourriciers et favorables aux insectes pollinisateurs.
- Réduire le fauchage des fossés en identifiant préalablement les zones à préserver pour assurer la sécurité des citoyens et proposer des solutions de remplacement, dont la plantation d'autres espèces végétales.
- Informer nos agriculteurs du nouveau Plan pour une agriculture durable 2020-2030 pour améliorer la biodiversité en doublant les superficies agricoles aménagées favorables à la biodiversité.
- Participer au projet de connectivité agricole de Nature-Action.

AXE 1

Aménagement

- Réduire annuellement le pourcentage de terrain gazonné sur les terrains municipaux par la plantation de végétaux indigènes, nourriciers, favorables aux insectes pollinisateurs et faciles d'entretien.

- Verdir les espaces municipaux en privilégiant des végétaux indigènes, nourriciers et favorables aux insectes pollinisateurs.

Protection

- Assurer la conservation du couvert forestier déjà présent au sein de la municipalité.

- Identifier la présence des espèces exotiques envahissantes telles que la renouée Japonaise et la Berce du Caucase et contrer la menace en interdisant la plantation de certaines espèces.

- Mettre en valeur la tourbière en développant des partenariats avec des organismes régionaux de conservation.

Santé des cours d'eau

AXE 1

- Établir une fréquence d'inspection des rives des ruisseaux et mettre les citoyens à contribution pour qu'ils fassent part de leurs observations.

- Sensibiliser les citoyens riverains à la protection et l'entretien des ruisseaux.

- Protéger les ruisseaux, lutter contre l'érosion et la perte de sol : restaurer les zones avec pentes faibles à moyennes, implanter une végétation arbustive sur les rives dénudées, couper et émonder les arbres inclinés au bord des ruisseaux qui pourraient faire obstacle à l'écoulement de l'eau.

- Exercer un suivi sur la caractérisation des ruisseaux présents sur le territoire de la municipalité et adopter une approche de protection du bassin versant du ruisseau Vacher.

- Sensibiliser les producteurs agricoles, commerces, petites industries et citoyens sur l'utilisation de pesticides, d'engrais et produits toxiques à proximité des cours d'eau.

Santé des sols

AXE 1

- Assurer une vigilance à l'égard des sites contaminés et des sources éventuelles de contamination.
- Cesser l'utilisation, par la municipalité, des pesticides et des engrais chimiques pour contrer les parasites végétaux et animaux et sensibiliser les citoyens à en faire autant en leur présentant des alternatives écologiques.
- Envisager des alternatives efficaces aux sels de voirie alliant sécurité et réduction des impacts nocifs sur l'environnement.
- Poursuivre la corvée annuelle des fossés avec l'appui des propriétaires de chevaux.

Gestion des eaux

- Sensibiliser les citoyens à une consommation responsable de l'eau potable et mettre en place des actions pour en réduire l'utilisation incluant la récupération des eaux de pluie, la promotion d'équipements à faible consommation d'eau et le colmatage des fuites d'eau.
- Pour les installations municipales, favoriser la récupération des eaux de pluie, l'utilisation d'équipements à faible consommation d'eau et le colmatage des fuites d'eau.
- Assurer une meilleure gestion des boues de fosses septiques domestiques.

Qualité de l’air

- Assurer un meilleur contrôle des agents allergènes tels que la poussière et l’herbe à poux en aidant les citoyens à l’identifier et en les encourageant à l’arracher sur leur propriété et à ses abords.

Vie nocturne

- Réduire la pollution lumineuse tout en conservant un milieu sécuritaire : donner l’exemple à la municipalité et encourager des méthodes d’éclairage nocturnes écoénergétiques avec faible impact sur la faune.

- Offrir des alternatives sécuritaires aux citoyens lors d’activités physiques à la noirceur.

AXE 2

Gestion municipale

AXE 2

Leadership

- Intégrer le respect de l'environnement dans toutes les activités municipales afin de favoriser la biodiversité et réduire la production de gaz à effet de serre.
- Faire en sorte que les édifices municipaux soient rénovés ou construits en respectant des pratiques environnementales optimales.
- Adhérer au programme de reconnaissance Ici on recycle +.

Adhésion

- Former les employés municipaux aux différents principes environnementaux afin qu'ils adoptent une conduite exemplaire et qu'ils puissent mieux renseigner la population.

Communication

AXE 2

- Mettre en place des activités environnementales éducatives adaptées à tous les groupes d'âge de la population saloméenne.
- Organiser des soirées de sensibilisation sur un thème choisi d'après les consultations réalisées et les besoins identifiés.
- Développer des outils municipaux accessibles tels qu'une trousse d'événement zéro déchet, des dépliants sur différents thèmes d'intérêt dont les 3 RV-E (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation, élimination).
- Créer un répertoire des organismes/entreprises/programmes de subvention pouvant épauler un commerce, un citoyen ou tout autre demandeur dans l'actualisation d'un projet respectueux de l'environnement.
- Créer un onglet sur le site web municipal pour un accès rapide à la réglementation et à toute information pertinente relative à l'environnement.
- Mettre en place des activités d'information afin de s'assurer que la population s'approprie le contenu de la politique environnementale et les actions qui en découlent.

Sensibilisation

- Faire des représentations auprès de la MRC et des autres instances gouvernementales notamment pour contrer l'obsolescence programmée, pour inclure les coûts de la pollution dans les produits, pour augmenter le coût des consignes des contenants recyclables.
- Faire des démarches auprès de la MRC pour assurer une saine gestion de nos cours d'eau notamment en préservant des bandes riveraines en milieu agricole et en empêchant les rejets sanitaires.
- Poursuivre les suivis sur le site d'enfouissement orphelin et informer les citoyens sur cette réalité.

Cohérence

- S'assurer du respect de la politique environnementale dans l'octroi des contrats.
- Réviser la réglementation municipale en lien avec le contenu de la politique.
- Élaborer des lignes directrices relatives aux constructions neuves incluant des critères à respecter pour équilibrer le pourcentage de végétation et d'aires bétonnées ou asphaltées, pour favoriser la perméabilité du sol et assurer une plantation suffisante et diversifiée d'arbres et végétaux indigènes.

AXE 3

Gestion des matières résiduelles

Bonnes pratiques

AXE 3

- Poursuivre la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) et des technologies de l'information (TIC).
- Adhérer au programme de recyclage de Bureau en gros (pour les instruments d'écriture).
- Inciter la population à participer activement à la collecte des piles, ampoules, cartouches d'encre, stylos, crayons-feutre de type Crayola, bouchons de liège et masques de protection.
- Sensibiliser la population à la réduction à la source, au recyclage, au compostage et à l'herbicyclage.
- Faire en sorte que toutes les activités des comités, des événements et de la vie quotidienne du bureau municipal respectent le zéro déchet et en faire la promotion dans les événements privés, et ce, plus particulièrement pour ceux se tenant dans les espaces municipaux.
- Encourager les commerçants à bannir ou à tout le moins à réduire le recours à des contenants et emballages à usage unique tels que sacs de plastique et pailles.
- Mettre en place un projet de recyclage du verre et sensibiliser la population à son utilisation.
- Faciliter la gestion des matières résiduelles pour les agriculteurs notamment les emballages de balles de foin et faire des démarches auprès de la MRC et de EBI pour s'assurer d'un système efficace de collecte de ces emballages en soutenant les agriculteurs.

Performance

AXE 3

- Encourager les citoyens au compostage à domicile en envisageant l’accès à des composteurs à prix modique et en offrant des ateliers d’éducation.

- Généraliser l’emploi du triple tri sur le territoire de la municipalité : bureau municipal, bibliothèque, église, école, salle communautaire, parc des loisirs et s’assurer qu’il soit fait adéquatement.

- Soutenir les commerçants dans la gestion de leurs matières résiduelles notamment le compostage.

- Réduire le tonnage des résidus ultimes destinés au site d’enfouissement et réduire au minimum la fréquence des collectes d’ordures, des matières organiques et des encombrants.

- Mettre en place une brigade verte par le biais des subventions disponibles auprès d’Emploi Canada ou en adhérant à celle de la MRC, et ce, afin d’informer et de soutenir la population pour un tri efficace des matières recyclables.

Sensibilisation

AXE 3

- Sensibiliser la population à l'impact du gaspillage alimentaire.
- Inciter les citoyens à acheminer leurs objets en bon état à des organismes de collecte et de redistribution en faisant notamment un rappel au moment de la collecte des encombrants.
- Valoriser la rénovation des immeubles et la réparation de bicyclettes, d'outils et autres articles d'usage domestique en s'inspirant d'actions déjà entreprises ailleurs (ex. : mise en place d'ateliers de réparation en collaboration avec des étudiants et nos citoyens, participation d'autres municipalités de la MRC).
- Encourager et faciliter le partage d'outils entre citoyens en offrant un lieu d'échange commun à même les installations municipales.

Écoresponsabilité

- Mettre en place un programme de soutien financier pour l'acquisition de couches lavables, de produits d'hygiène personnelle, de barils de récupération de l'eau de pluie, de composteurs, etc.
- Informer la population des modalités disponibles pour cesser la distribution des Publi-Sacs à leur domicile.

AXE 4

Lutte et adaptation aux changements climatiques

Compensation

- Compenser nos émissions de GES par la plantation d’arbres.
- Participer au programme « Bourse du carbone Scol’ERE ».
- Encourager les citoyens à éteindre les appareils inutilisés en les sensibilisant à la quantité d’énergie consommée par chacun d’eux.
- Faire la promotion de l’approvisionnement en produits locaux chez les commerçants et citoyens et donner l’exemple à la municipalité.
- Encourager l’alimentation locale, l’agriculture de proximité ainsi que la mise en place de potagers privés et communautaires biologiques.

AXE 4

Amélioration

AXE 4

- Encourager les transports actifs et avoir des équipements nécessaires pour assurer la sécurité des usagers et de leur équipement (supports à vélo, stationnements incitatifs).

- Procéder à une analyse permettant d'aménager une voie cyclable et piétonnière sécuritaire aux abords des routes passantes de la municipalité.

- Encourager le covoiturage et faire la promotion du site *Embarque Lanaudière!* diffusé par le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) pour le covoiturage et le taxi-bus en utilisant la zone de stationnement incitatif dans le stationnement de la municipalité.

- Rationaliser l'utilisation du véhicule municipal en planifiant mieux les déplacements.

- Inciter les personnes à éteindre le moteur de leur véhicule à l'arrêt notamment dans les principales aires de stationnement de la municipalité.

- Sensibiliser la collectivité aux impacts des feux en plein air et au brûlage de résidus avec émanations toxiques.

Énergies renouvelables

AXE 4

- Favoriser l'utilisation d'outils électriques ou manuels pour l'entretien des terrains municipaux et privés afin d'éviter le plus possible le recours aux moteurs à deux temps.

- Rénover en améliorant l'efficacité énergétique tant pour les propriétés privées que les édifices municipaux : moderniser les systèmes de chauffages des édifices municipaux, réduire le chauffage, améliorer l'isolation et utiliser des thermostats programmables en fonction de leur horaire d'utilisation.

- Remplacer progressivement l'ensemble des dispositifs d'éclairage de la municipalité par de l'éclairage solaire ou au DEL.

- Faire la promotion des pratiques susceptibles de réduire la consommation énergétique telles que le recours à de l'éclairage DEL avec remplacement progressif des ampoules incandescentes, réduction de la température intérieure, achat d'appareils électroménagers Énergy star, lavage à l'eau froide.

- Envisager la possibilité d'achat d'un véhicule électrique lorsque le camion de la municipalité sera désuet.

AXE 4

Innovation

- Mettre à jour annuellement le répertoire des organismes/entreprises/programmes de subvention.

- Rester informé des avancées technologiques et nouveautés visant la diminution de l'utilisation des énergies fossiles.

Municipalité de Sainte-Marie-Salomé

Courriel

info@sainte-marie-salome.ca

Numéro de téléphone

450 839-6212 , poste 7810

Adresse postale

690, chemin Saint-Jean, Sainte-Marie-Salomé QC J0K 2Z0

Photographies: André Pinsonneault.